

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE-DE-LA-RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 5 mai 2025 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine-Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
 Madame Noëlla Daraiche, conseillère
 Monsieur Albini Fournier, conseiller
 Madame Sylvie Langlois, conseillère
 Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
 Monsieur Denis Lavoie, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire, M. Joël Côté, ouvre la séance.

2025-05-452

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour®
- 3) Adoption du procès-verbal du 7 avril 2025 ®
- 4) Acceptation des déboursés d'avril 2025 ®
- 5) Acceptation des comptes à payer ®
- 6) Cession de la marina ®
- 7) Reddition de compte PAVL ®
- 8) Programmation TECQ ®
- 9) Autorisation de délivrer des permis d'installation septique ®
- 10) Embauche d'employés site du Phare®
- 11) Offre de service ®
- 12) Demande de TVCE ®
- 13) Destruction de documents
- 14) Suivi du conseil
- 15) Correspondance;
- 16) Varia;
- 17) Période de questions
- 18) Levée de la séance; ®

2025-05-453

Adoption du procès-verbal du 7 avril 2025

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 7 avril 2025 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2025-05-454

Acceptation des déboursés d'avril 2025

Il est proposé par Denis Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les déboursés d'avril 2025 soient adoptés tels que présentés.

2025-05-455

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 30 avril 2025 ; en conséquence, après discussion, il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 41 615.96 \$ et que le secrétaire-trésorier procède à l'émission des chèques.

2025-05-456	Cession de la marina Considérant que la municipalité désire entreprendre des négociations avec le ministère des Pêches et des Océans, pour l'acquisition de la marina; Considérant les possibilités qui s'offre à la municipalité dans ce dossier; Il est proposé par Albini Fournier et résolu unanimement que la municipalité opte pour l'option d'une subvention négociée et que les travaux soient la responsabilité de la municipalité.
2025-05-457	Mandat à Lelièvre service conseil Considérant que la municipalité n'a pas les ressources techniques pour élaborer et négocier avec le ministère des Pêches et des Océans; Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu unanimement que Lelièvre service conseil, soit le conseiller mandaté, pour supporter la municipalité dans ce dossier de cession de port pour petits bateaux.
2025-05-458	Reddition de compte PAVL 2024 ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ; ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ; POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Jean-Marc DesRoches, il est unanimement résolu et adopté d'approuver les dépenses d'entretien du réseau routier local d'été au montant de 21 746.62 \$ et d'hiver au montant de 7 500.87 \$
2025-05-459	TECQ Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028; Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Il est proposé par Albiny Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que : la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle; la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028; la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version 01 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation; la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 01 comporte des coûts réalisés réalistes et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

2025-05-460

Autorisation de délivrer des permis d'installation septique

Considérant que Martin Bérubé a réussi la formation lui permettant de délivrer des permis d'installation septique résidentiels;

Il est proposé par Albiny Fournier et résolu unanimement d'autoriser Martin Bérubé, à émettre des permis d'installation septique sur son territoire.

2025-05-461

Embauche d'employés sur le site du phare

CONSIDÉRANT que la municipalité désire opérer le site du phare avec l'information touristique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Langlois et résolu unanimement QUE le conseil embauche Anna-Estelle Synnott et Claudel Lévesque pour travailler sur le site du phare Cap-de-la-Madeleine durant la saison estivale 2025.

2025-05-462

Offre de service

CONSIDÉRANT que la municipalité doit négocier avec le ministère des Pêches et des Océans, pour la cession de la marina;

Considérant que le conseil considère ne pas avoir les compétences et ressources pour assurer le mandat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Lavoie et résolu unanimement QUE la l'offre de service de Lelièvre service conseil au montant de 3750\$ soit acceptée et que celui-ci soit autorisé de négocier pour la municipalité le dossier de cession de la marina avec le MPO.

2025-05-463

Demande de TVCE

Considérant la demande faite par TVCE;

Il est proposé par Denis Lavoie et résolu unanimement d'accorder un don de 250\$ pour le Télé-Don de TVCE.

2025-05-464

Destruction de documents

Considérant que la municipalité a adopté le guide de gestion des documents municipaux de la FQM;

Considérant que le conseil veut détruire les documents qui ne sont plus pertinents de conserver, et ce selon les règles prescrites ;

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Les ateliers Léopold Desrosiers, pour la destruction sécuritaire de ces documents, à raison de 8.50\$ par boîte.

Rapport du conseil

Le maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

Correspondance

Le Maire, Joël Côté, fait lecture des diverses correspondances.

Varia

Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions des gens présents à la séance.

2025-05-465

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée,
il est 19 h 25

Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut
à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de
l'article 142 (2) du code municipal.

Joël Côté, maire

Vital Côté, directeur général